

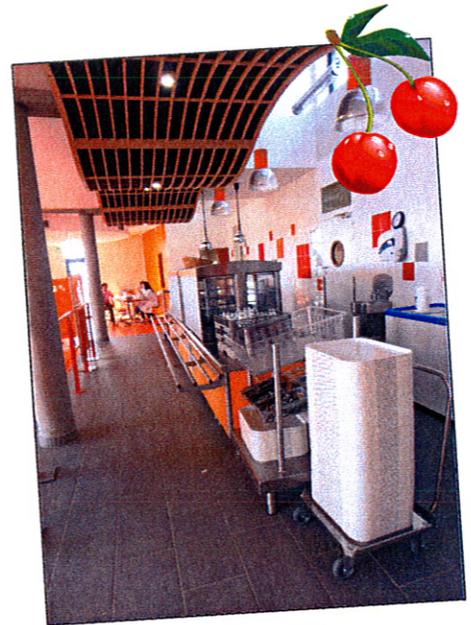
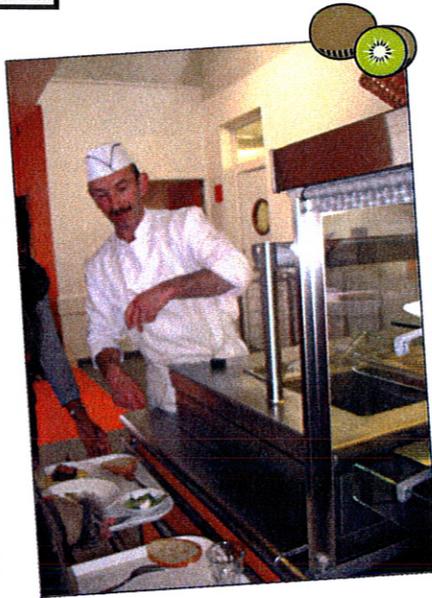


Marigny Initiatives



MARS 2012
Numéro 178

M
U
N
I
C
I
P
A
L
I
T
É
M
A
R
I
G
N
Y
C
A
N
T
I
N
E





La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h
30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :
02.33.77.28.30.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h
30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2012
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à
12h et 14h à 18h.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de
18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage : 02.50.72.40.09

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h.

Relais assistance maternelle

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à
17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de

10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :
Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.



Séance du 14 mars 2012

OPERATIONS IMMOBILIERES :

Résidence de la Vallée.

Compte administratif 2011.

Monsieur Bernard Brignot, Maire, se retire.

Sous la présidence de Monsieur Yves HEROUARD,

le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un excédent de 250 435.72 € en section de fonctionnement.

- Un excédent de 88 587.58 € en section d'investissement.

et dit que les résultats seront affectés comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement 88 587.58€ en recettes d'investissement.

- Report de l'excédent de fonctionnement 250 435.72€ en recette de fonctionnement.

Budget 2012.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'exercice 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 426 435.00 € en section de fonctionnement

- à la somme de 339 577.00 € en section d'investissement.



L'an deux mille douze, le quatorze mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette, HEUGUET Cédric.

Absents excusés : OZOUF Didier, BOUCHER Patrice, MONTAGNE Noël.

Pouvoirs : M OZOUF Didier donne pouvoir à M BRIGNOT Bernard, M MONTAGNE Noël donne pouvoir à M LEGRAVEREND Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Daniel ROBIOLLE.

EAU ET ASSAINISSEMENT.

Compte administratif 2011.

Monsieur Bernard Brignot, Maire se retire.
 Sous la présidence de Monsieur Yves Hérouard, le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 qui laisse apparaître :

- un excédent de 247 321.56 € en section d'exploitation.
- un excédent de 281 397.51 € en section d'investissement
- le montant des restes à réaliser s'élèvent à 185 760.00 € en dépenses d'investissement.
- l'excédent de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser est de 95 637.51€.

Budget 2012.

Le Conseil Municipal vote le budget du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 724 957.00 € en section d'exploitation
- 510 840.00€ en section d'investissement.

Il n'y a donc pas d'augmentation de la facture du service de l'eau et de l'assainissement.

ECOLE :

Participation aux frais de fonctionnement.

Le montant des frais de fonctionnement de l'école Julien Bodin s'élève à 170 844.22 € (Compte Administratif 2010).

Le nombre d'élèves scolarisés étant de 338, le montant des frais de participation par élève pour l'année scolaire 2011-2012 s'élève à 505.46€.

Le montant étant supérieur au coût moyen départemental, Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière des communes concernées au titre des frais de fonctionnement selon les modalités suivantes :

Section élémentaire et préélémentaire : Coût moyen départemental non fixé actuellement pour l'année 2011, il était de 456.84 €/élève en 2010.

DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Le conseil municipal à l'unanimité,

- adopte la dénomination rue « LA CHE-NEE » pour la voie de desserte de la zone artisanale de la Chênée
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services du cadastre et de la Poste.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L.).

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyers et dettes de loyers), ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations d'énergie et d'eau.

La participation est de 0.70€ par habitant soit pour Marigny : $0.70 * 2203 = 1\,542.10€$

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'adhésion de la Commune au FSL pour l'année 2012.

Un titre de recette sera établi en fin d'année scolaire dès connaissance du coût moyen départemental pour les communes suivantes :

Montreuil sur Lozon (23 élèves), Le Mesnil Amey (19 élèves), Cametours (15 élèves), la Chapelle Enjurer (1 élève), Quibou (1 élève), Saint Ebremond de Bonfossé (2 élèves), Carantilly (1 élève), SRPI Rémillly sur Lozon (1 élève), Saint Gilles (1 élève), Saint Martin de Bonfossé (1 élève), Gourfaleur (1 élève), Tribehou (1 élève).





CREATION D'UNE MAISON MEDICALE : demandes de subvention.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé l'avant projet définitif par délibération en date du 8 février 2012.

SUBVENTIONS COMMUNALES.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2012 avec une augmentation de 2.10% (coût de l'inflation) :

ACCM	1 186.00
Amicale des pompiers	334.00
Amicale Laïque	1 745.00
Hand-ball	744.00
Amis de l'Espérance	255.00
Associations Anciens Combattants	106.00
Association des donneurs de sang	44.00
Association E.S.M	1 521.00
Association Gaule Marignaise	27.00
Association Gymnastique volontaire	43.00
Association Lyre Marignaise	1 223.00
Association Marigny je T'aime	221.00
Association la pétanque	76.00
Association Bibliothèque de Marigny	2 575.00
Club de l'Amitié	298.00
Comité des fêtes	409.00
Comité résistance	43.00
Coopérative école publique	600.00
Prévention routière	70.00
Tarentelle	107.00
UCAM	115.00
Ruche Marigny	711.00
Club tennis	909.00
Secours Catholique	177.00
Miniflotte	115.00
Association de gestion de la maison des jeunes	7 860.00
Association Fil d' Argent	891.00
Balimaya	337.00
Association des parents d'élèves	534.00
Association Croix de guerre et valeur militaire	32.00
subventions exceptionnelles	
HAND BALL (déplacements)	2000.00
Fil d'argent	500.00
Association de gestion de la maison des jeunes	1 300.00
CCAS	3 000.00

Le coût de l'opération est le suivant :

	MONTANT € H.T
ACQUISITION LOCAL	304 300.00
TRAVAUX	947 700.00
MAITRISE D'OEUVRE	85 293.00
CONTROLE TECHNIQUE	3 780.00
CONSULTATION	2 000.00
TOTAL	1 343 073.00

L'aménagement comprend 11 cabinets sur une surface de 533.99m² et 269.19m² de services communs.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer des cabinets médicaux comme suit :

6.50€ HT par m² hors charges.

Le début des travaux est prévu courant 2^e^{me} semestre 2012.

Le conseil municipal :

1. fixe le montant du loyer à 6.50€/m².
 2. Sollicite une subvention :
 - du conseil général au titre du contrat de territoire 2011-2013 pour la concrétisation de cette opération qui représente un lourd investissement pour la commune et charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.
 - Au titre du contrat de projet ETAT/ REGION.
 - Au titre du PAP.
- (subvention de la communauté de communes obtenue pour l'implantation de la ligne à très haute tension).

IME : Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la desserte en électricité et en éclairage public de l'unité d'hébergement pour l'IME à la Barberie.

A cette fin, le SDEM propose d'établir une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage que Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal. Il est précisé qu'en annexe de cette convention figure une fiche financière provisoire qui sera remise à jour avant le commencement des travaux.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ainsi que la fiche financière définitive ;
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.



La voie nouvelle vers les logements IME.

RACCORDEMENT ELECTRIQUE : participation.

Monsieur Stéphane HELAINE se retire.

L'installation du siège d'exploitation de Monsieur Thibault HELAINE en zone agricole nécessite une extension du réseau électrique.

Le coût de cette extension s'élève à 4 155 €

Monsieur Le Maire dit que Monsieur Helaine a donné son accord pour prendre en charge le financement de ces travaux.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique et dit que le coût des travaux sera à la charge du demandeur conformément à l'article L 332-8 du code de l'urbanisme.

CONSTRUCTION DE LA CANTINE :

Lot n°13 avenant n°3.

Le lot n° 13 *équipement de cuisine* a été attribué à l'entreprise Froid Basse Normandie.

Cet avenant a pour objet la fourniture de matériel supplémentaire pour le self.

Fourniture de 9 couples de glissières + 9 grilles : 549 €.

Fourniture d'un chariot chauffe assiettes et de 2 chariots porte casiers : + 1 197€ HT.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial	Avenants N°1 et 2 HT	Avenant N°3 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
113 997 €	-2 240 €	+ 1 746 €	0.43%	113 503 €

Le conseil,

APRES en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise FROID BASSE NORMANDIE.

QUESTIONS DIVERSES...

Invitations :

Aclam : assemblée générale : jeudi 22 mars 20h30 à la communauté de communes.

Familles rurales : assemblée générale : jeudi 29 mars 20h30 à la salle des fêtes.



ELECTIONS.

Pour les prochaines élections, pensez à vous munir de la nouvelle carte d'élec-

teur reçue en mars 2012.

Attention elle est identique à la précédente mais le numéro d'émargement est différent.



ORDURES MENAGERES.

Habitants de Marigny, pensez à mettre vos poubelles en protection des dégradations possibles par les animaux.

MERCI!



VITESSE AUX ABORDS DE L'ECOLE.

En voiture :

Pensez à nos enfants, roulez tout doux sur le chemin des écoliers.

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point » (Jean de la Fontaine)

AIRE DE CAMPING-CAR.



L'aire de camping de Marigny fait des adeptes même en hiver!

LA NOUVELLE CANTINE.



Tout le monde est satisfait : cuisiniers, aides et élèves...

Suite aux visites de Monsieur Jean-Claude Legrave-
rend, qui a suivi cette réalisation, quelques améliorations fonctionnelles (ajout d'une table...) vont être apportées.



LA GAULE MARIGNAISE

Ouverture de la pêche dans le Lozon et la Terrette a eu lieu le **samedi 10 mars à 8 heures.**

Cartes de pêche « rivière » (tout le département) :

3 euros pour les moins de 12 ans,
15 euros pour les moins de 18 ans,
67 euros pour les adultes,
10 euros la journée à partir du 1^{er} juin.

Pêche à l'étang à partir du 17 mars :

9 lâchers de truites prévus.
Dates et règlements affichés sur place.

Prix des cartes :

Pour un titulaire d'une carte « rivière » :
13 euros pour les moins de 18 ans
25 euros pour les autres,
5 euros la journée (sauf jour de lâcher).

Dépositaires des cartes pêche :

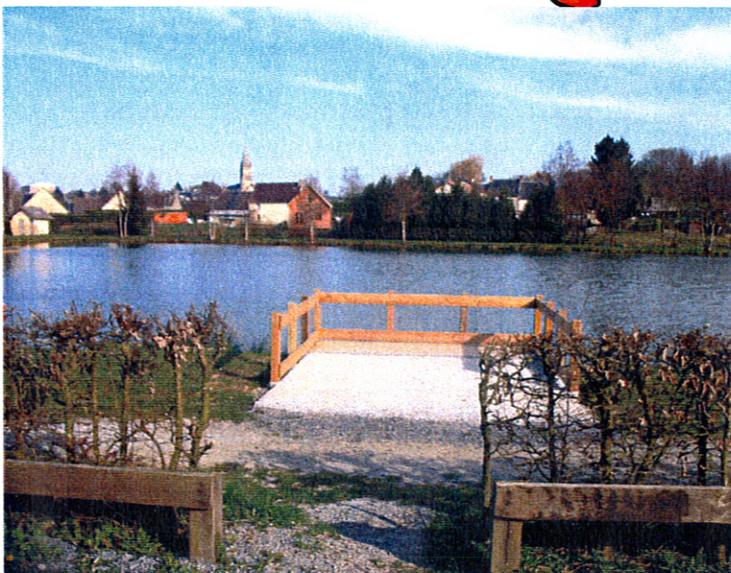
Bar des Sportifs PMU à Marigny
ACLAM Marigny
Magasins verts à Saint-Gilles
Bar de Lozon
Café « le centre » à Carantilly
Bar « le bon Accueil » à Hébécrevon.

Cartes uniquement :

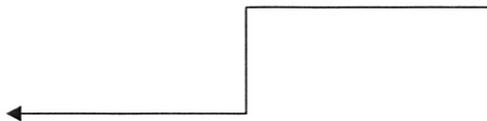
Café Cadet les Champs de Losques
Bar de l'Esplanade à Saint-Gilles.

Pour tout renseignement :

Tél : 02.33.71.55.08
02.33.55.10.60



Le ponton pour personnes à mobilité réduite installé à l'étang de Marigny.



Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

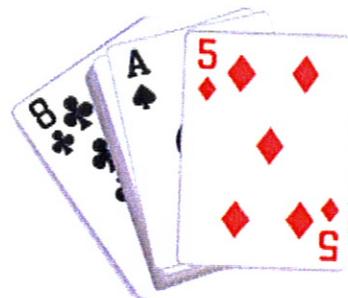
CLUB DE L'AMITIE.

Le Club organise une **BELOTE** le samedi 28 avril 2012
à 14 h à la salle des fêtes.

Inscription sur place à 13h30 ou par téléphone.

Lots : un porc débité et d'autres lots de viande.
Buvette et vente de gâteaux.

Tél : 06.15.60.92.26. 06.70.97.61.07



COMITE DES FETES.

Tous à vos vélos...

Rendez-vous le 1er mai
devant la salle des fêtes à partir de 8h30.

Venez nombreux passer une bonne journée à la campagne...
Prévoir son pique-nique.

Pour tout renseignement, contacter JL Leconte :
06.75.34.18.66 (le soir)



BROCANTE ET VIDE-GRENIER.

L'union des commerçants et artisans de Marigny organise une brocante et un vide-grenier

Le 1er mai 2012

Toute la journée

Ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante.

Sans réservation, emplacements libres, sauf alimentaire pour lequel il sera obligatoire de réserver (tél : 02.33.55.19.83)

Renseignements : 02.33.55.00.00

INFO PRATIQUE : L'UCAM rappelle à la population marignaise que la circulation et le stationnement seront interdits de 8h à 18h, invite les habitants du bourg et des rues adjacentes à prendre leurs précautions et remercie chacun de sa compréhension pour les gênes occasionnées lors de cette journée.



Plantation d'arbres à la ceinture verte...



Les écoliers de l'école publique J. Bodin ont planté 50 arbres et arbustes sur la ceinture verte avec MJT le vendredi 16 mars.



La fondation YR, la chambre d'agriculture et l'association de boisement de la Manche ont planté aussi 50 arbustes et arbres sur la ceinture verte avec MJT le samedi 17 mars.

JARDINS FAMILIAUX.



Il reste des places ...

Pour tout renseignement,
contactez Laurent
MONTAILLIE :
02.33.57.16.99

SORTIE FAMILLE – ENFANTS

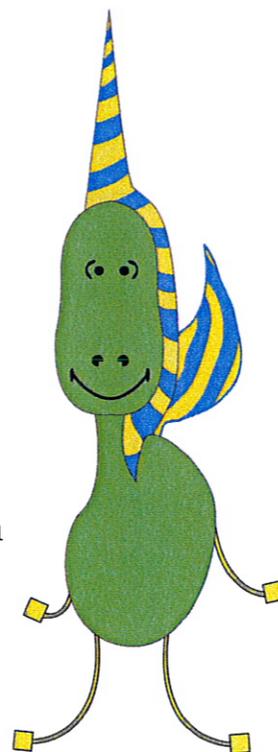
Famille-enfants sorties du 8 au 29 avril de 10h00 à 12h00 le dimanche.

Rendez-vous au square Jacques Bainville à 9h45.

Au printemps, la Normandie se découvre!"

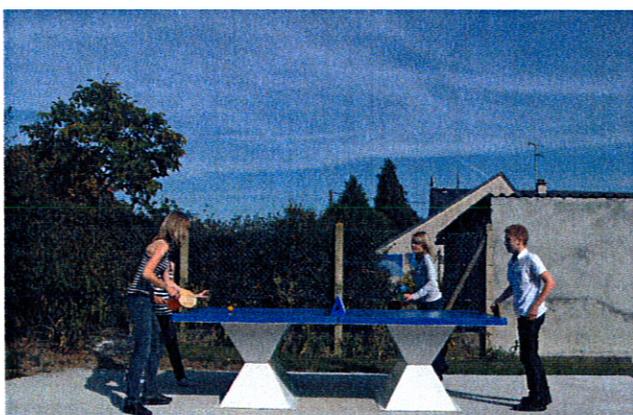
C'est une balade citoyenne à laquelle vous êtes convié. Vous découvrirez de façon ludique à l'aide d'une fiche pédagogique, la ville de Marigny. Accompagné d'un guide, ce circuit de 2 heures pour les familles, vous emmène autour de l'agglomération pour découvrir notamment les jardins familiaux, la vallée verte, l'étang... Vous comprendrez ainsi comment fonctionnent ces lieux et leur utilité au quotidien. Un diplôme en fin de parcours, vous sera remis. Vous serez accompagnés d'un animateur.

Retour vers 12h00.



MAISON DE JEUNES.

Assemblée générale de la maison de jeunes
samedi 14 avril à 11h00 au local rue des Alleux.



*Appel aux jeunes, à
leurs parents et
moins jeunes
pour soutenir
l'association.*

RANDONNEE DES ECOLIERS

Organisée par
l'APE Julien BODIN



LES AGNELETS



Dimanche 29 Avril 2012
à Marigny
Rando VTT,
Pedestre & Equestre

Distance VTT : 45Km et 25 Km le matin,
10 Km l'après midi

Distance rando pédestres : 12 Km le matin
10Km et 4 Km l'après midi

Restauration sur place
Départ à partir de 9h00



Info / Reservations

jfs.girard@free.fr

02 33 55 12 48